



# SYNDICAT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL

Des 5 écoles

CRAS/ MORETTE/ CHANTEMESSE/ VATILIEU/ NOTRE DAME DE L'OSIER

47 Route de la Forge 38470 NOTRE DAME DE L'OSIER – 04 76 38 93 59- sy.scolaire@laposte.net

## À l'attention de Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

### RENTÉE SCOLAIRE 2023-2024

Le syndicat scolaire a été créé dans les années 1980. La volonté des élus est de maintenir une école dans chaque commune.

Il regroupe actuellement les communes de CRAS, MORETTE, CHANTEMESSE, NOTRE DAME DE L'OSIER, VATILIEU. Il a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, des transports et des garderies.

Le budget représente plus de 298 465 €, provenant uniquement des communes adhérentes.

Depuis la rentrée 2016, les garderies sont payantes. Les élus, conscients des difficultés que peuvent rencontrer les familles, ont limité le coût de la garderie à 1 € par garderie et par enfant.

Le service de restauration scolaire (une cantine dans chaque commune) est placé sous l'autorité des Maires et la gestion des repas est assurée par une association de parents.

L'entretien des bâtiments scolaires reste du ressort des municipalités.

Chaque commune est représentée au conseil du syndicat scolaire par deux titulaires et deux suppléants élus parmi les membres de leur conseil municipal.

**Présidente** : Mme Nicole DI MARIA

**Vice-Présidente** : Mme PELLE Patricia

Deux élus titulaires :

CRAS	MORETTE	VATILIEU	CHANTEMESSE	NOTRE DAME DE L'OSIER
Mme DI MARIA <i>Maire</i>	Mr DORIOL <i>Maire</i>	Mr ROUX-BERNARD <i>Maire</i>	Mme ORIOL <i>Maire</i>	Mr BRICHET-BILLET <i>Maire</i>
Mr DELACOUR	Mme GEYMOND	Mme PELLE	Mme CLÉMENT	Mr VINSON

Deux élus suppléants :

CRAS	MORETTE	VATILIEU	CHANTEMESSE	NOTRE DAME DE L'OSIER
Mme BANCHERI	Mme MUZELIER	Mme MONNET	Mme PUECH	M. BARD DURDON
Mme NURIT	M. SANGIORGIO		Mme BESSOUD	Mme CROSSON

Le bassin d'écoles est divisé en deux regroupements pédagogiques intercommunaux :

- Chantemesse, Notre Dame de l'Osier, Vatilieu
- Cras, Morette

Les deux regroupements ont un fonctionnement à 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

## Horaires des écoles 2023-2024

### CRAS Maternelle



9h00 - 12h15 / 13h50 - 16h35

### MORETTE



8h55 - 12h10 / 13h55 - 16h40

### CHANTESSE



8h30 - 11h40 / 13h10 - 16h00

### VATILIEU



8h30 - 11h30 / 13h00 - 16h00

### NOTRE DAME DE L'OSIER



8h25-11h25 / 13h10-16h10

Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

## Horaires des garderies 2023-2024

Une garderie est assurée sur chaque regroupement.

La garderie est payante : 1 € par enfant, par garderie, par jour, quel que soit le temps de présence.

Vos enfants pourront donc fréquenter la garderie selon les horaires ci-dessous tout en respectant son RPI.

Le personnel d'accueil et de surveillance (2 personnes par garderie) est sous la responsabilité du syndicat scolaire intercommunal.

**IMPORTANT :** Les enfants déposés à la garderie du matin doivent être amenés jusqu'à l'intérieur de la garderie et ne peuvent en aucun cas être déposés sur le parking de l'école.

	GARDERIE DE CHANTESSE	GARDERIE DE CRAS	TARIF
<b>Matin</b>	7h30 - 8h30	7h30 - 9h00	1€ / enfant / jour
<b>Après-midi</b>	16h00 - 18h15	16h30- 18h15	1€ / enfant / jour

### **Cas particulier de l'accueil anticipé tous les matins pour Notre Dame de l'Osier :**

Afin de réduire le plus possible le temps de transport des enfants d'âge maternel, l'enfant pourra être déposé à partir de 7 h45 à l'école de Notre-Dame de l'Osier.

L'accueil anticipé est réservé aux enfants de l'école maternelle et d'une même fratrie uniquement.

**Notre Dame de l'Osier : 07 80 38 25 03**

**RETARD :** Nous vous demandons de respecter le personnel et ses horaires de travail.

Si exceptionnellement, vous ne pouvez pas être à l'heure (*panne de voiture, bouchon...*) veuillez prévenir le personnel de garderie et prendre des dispositions de façon à pouvoir faire récupérer votre enfant avant 18h15 par une personne de votre entourage.

Numéros à utiliser exclusivement pendant les services de garderie :

**Chantesse : 04 76 64 72 55 / 07 80 55 06 11**

**Cras : 04 76 31 68 06**

## Paiements des garderies

Tous les mois, vous recevrez un mail vous informant de la disponibilité de votre facture de garderie sur le Portail Citoyen.

Le règlement est à effectuer au plus tard pour le **15 du mois suivant la facturation**.

Nous vous demandons de respecter IMPÉRATIVEMENT cette date. Un non-respect de cette date « butoir » entraîne des démarches de relance. Si vous rencontrez des difficultés pour régler une facture de garderie, ne tardez pas à réagir : des solutions peuvent vous être proposées. Prendre contact au 04 76 38 93 59.

Le talon de facture est à joindre à tous les paiements en espèces et par chèque (à établir à l'ordre du Trésor public).

Nous vous demandons de privilégier le paiement par virement, même à partir de 1 €. Nous vous transmettons, à votre demande, l'IBAN de la régie de recettes du syndicat scolaire.

Lors de votre virement, merci de notifier impérativement le numéro de facture, votre nom et celui de l'enfant.

Pour déposer votre règlement, pendant la période scolaire, vous avez dans chaque garderie une boîte aux lettres prévue à cet effet, dans le hall de l'école maternelle de Cras et de l'école de Chantesse.

Vous pouvez également l'envoyer au syndicat scolaire au 47 route de la Forge 38470 Notre Dame de l'Osier ou le déposer dans la boîte aux lettres.

Si vous souhaitez mettre en place une garde alternée avec deux facturations différentes, merci de prendre contact avec le syndicat scolaire au 04 76 38 93 59 ou par mail : [sy.scolaire@laposte.net](mailto:sy.scolaire@laposte.net).

## Transport scolaire 2023-2024

Les élèves ayant 3 ans au plus tard le 31 décembre 2023 pourront être transportés pour l'année scolaire 2023-2024 dès la rentrée scolaire, sous réserve de la présence d'un accompagnateur.

Une accompagnatrice du syndicat est présente dans les 2 bus.

Chaque enfant empruntant le car scolaire devra être porteur d'une carte OURÀ.

Vous devez en faire la demande, avec un trajet de votre domicile à l'école.

Pour retrouver toutes les informations : <https://www.laregionvoustransporte.fr> Tél : 04.26.73.38.38

Deux cars circulent :

- L'un desservant : Vatilieu - Notre Dame de l'Osier - Vatilieu
- L'autre : Chantesse - Notre Dame de l'Osier - Chantesse - Cras - Morette.

Les horaires de transport restent inchangés. Ils sont sur le site du syndicat scolaire [syndicat5ecoles.fr](http://syndicat5ecoles.fr).

Vous les retrouvez également sur le panneau d'affichage de votre mairie et de votre école.

### **DÉPOSE DES ENFANTS :**

#### **ATTENTION**

Nous demandons aux parents de rappeler les consignes de sécurité aux enfants qui attendent aux arrêts de car : ne pas chahuter à l'arrivée du bus et de respecter le personnel encadrant dans le transport.

L'accompagnatrice, à la descente du transport, laisse les enfants (*à partir de l'âge du CP*) qui ne vont pas à la garderie descendre et partir seuls. Nous demandons aux parents de bien être présents aux abords de l'arrêt afin de les récupérer. La responsabilité du syndicat n'est pas engagée pour ce moment-là.

Les enfants des écoles maternelles seront remis aux parents ou aux personnes préalablement désignées. Au cas où la personne devant prendre en charge l'enfant ne serait pas présente à l'arrêt de car d'une commune ne possédant pas de garderie, l'enfant sera soit récupéré par un élu, soit dirigé à la garderie, ce qui entrainera une facturation.

Il y a deux transports au départ de Notre Dame de l'Osier le soir pour acheminer les enfants vers leurs domiciles. Il est demandé aux parents de Chantesse, Vatilieu et Notre Dame de l'Osier de s'inscrire sur le portail.

Les enfants inscrits au car le soir ne peuvent pas être récupérés avant la montée dans le car.

## Transport scolaire Rentrée 2023-2024

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ET - Être domicilié en Isère,
- ET - Être scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat, de la maternelle au lycée (hors post-bac, y compris agricoles),
- ET - Ne pas être domicilié et scolarisé sur la même communauté de communes ou d'agglomération parmi les 5 suivantes : CAPI, Grenoble-Alpes-Métropole, Le Grésivaudan, Pays Voironnais, Vienne-Condrieu-Agglomération (voir au verso).

### A faire avant l'inscription

- J'identifie le réseau de transport utilisé par mon enfant sur [oursa.com](http://oursa.com).

Pour toute question sur les lignes et les horaires du réseau cars Région en Isère, je consulte : [casistere.auvergnerhonealpes.fr](http://casistere.auvergnerhonealpes.fr) (04 26 16 38 38).

- Pour les familles ne pouvant pas procéder à une inscription en ligne, un formulaire papier est disponible sur [laregionvoustransporte.fr](http://laregionvoustransporte.fr) ou auprès de l'établissement scolaire. Il est à retourner par courrier ou par mail à l'Antenne régionale des transports scolaires de l'Isère jusqu'au 19 juillet inclus (cachet de la poste faisant foi).

## Transport scolaire Rentrée 2023-2024

### INSCRIPTION EN LIGNE



Possible 24 h/24, 7j/7.

Sur [laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/isere](http://laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/isere)

- Je crée un compte transport.
- Je procède à l'inscription du ou des enfant(s).
- Je reçois un mail de confirmation à chaque étape.
- Je peux suivre l'avancée de ma (mes) demande(s) d'inscription depuis mon compte.



### Demande de titre de transport hors-délai

A partir du 20 juillet, une majoration de 30€ par enfant sera appliquée (sauf déménagement après cette date ou affectation tardive, sur justificatif).

Cette majoration ne concerne pas les demandes de bourses, qui peuvent être réalisées jusqu'au 31 octobre.

## Transport scolaire Rentrée 2023-2024



Inscriptions du 30 mai au 19 juillet 2023

## Inscription au transport scolaire Isère

### En cas de problème lors de ma saisie en ligne, que faire ?

- Consulter la Foire aux questions sur le site [laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/isere](http://laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/isere)
- Contactez-nous via le formulaire contact sur [laregionvoustransporte.fr](http://laregionvoustransporte.fr), rubrique transport scolaire/Isère

### Antenne régionale des transports de l'Isère

Transport scolaire - CS 44852 - 38019 Grenoble cedex 1  
Tél. 04 26 73 38 38  
[transportscolaire38@auvergnerhonealpes.fr](mailto:transportscolaire38@auvergnerhonealpes.fr)

Retrouvez nous sur :  
[laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/isere](http://laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/isere)



## Inscription et réservation Portail Citoyen 2023-2024

Depuis septembre 2021, le syndicat scolaire intercommunal a changé d'outil de réservations d'activités et de garderie périscolaires. Le Portail CITOYEN vous permet de faire des réservations et/ou annulations pour les activités de vos enfants, avec plus de facilité.

Vous pourrez établir des réservations sur une période, pour un ou plusieurs de vos enfants fréquentant la même activité aux mêmes jours.

Vous recevrez directement sur votre mail, votre identifiant et un guide d'utilisation dont la lecture est vivement recommandée pour une bonne prise en mains de l'outil.

Les inscriptions aux services des garderies de Cras ou de Chantesse, ainsi que **le transport du soir de Notre Dame de l'Osier vers Vatilieu ou Chantesse sont obligatoires** et doivent impérativement se faire en réservant sur le Portail Citoyen.

L'accès au Portail Citoyen se fait via le site du syndicat : [syndicat5ecoles.fr](http://syndicat5ecoles.fr).

**Un enfant non inscrit ne pourra pas bénéficier du service.** Le personnel pensera que vous venez le chercher à l'école.

Pour une arrivée en cours d'année, merci de prendre contact avec le syndicat scolaire au 04 76 38 93 59.

Pour réserver (ou annuler) une réservation aux activités de garderie et/ou de bus, le syndicat scolaire permet les délais suivants (max) aux familles, via le portail citoyen :

Pour le lundi > à faire avant le jeudi 23h59

Pour le mardi > à faire avant le vendredi 23h59

Pour le jeudi > à faire avant le mardi 23h59

Pour le vendredi > à faire avant le mercredi 23h59

## Restauration scolaire

L'encadrement des enfants, la gestion des locaux et l'organisation générale sont sous l'autorité de la commune. Le syndicat scolaire renforce le nombre de personnes nécessaires à une bonne organisation du service. Deux personnes assurent le service de cantine de Morette, Vatilieu et Chantesse et trois pour Notre Dame de l'Osier et Cras. Un agent communal et une ou deux personnes sont mises à disposition par le syndicat selon les effectifs.

La gestion des repas est assurée par une association de parents.

Michèle LOMBARD - lombardmichelle19@gmail.com

Marie-Claire GUENEGO cybime2@free.fr

Pour tous renseignements concernant l'inscription (*ou le signalement d'un enfant malade*) : 07 80 39 50 93

### **Téléphones utiles :**

Mairie de Cras : 04 76 07 94 10

Mairie de Vatilieu : 04 76 07 09 02

Mairie de Morette : 04 76 07 81 58

Mairie de Chantesse : 04 76 64 73 94

Mairie de Notre Dame de l'Osier : 04 76 36 61 77

## Contact

Vous venez d'arriver dans une commune du syndicat ? Vous avez des Interrogations sur les démarches à suivre pour inscrire votre enfant dans un service ? Contactez le syndicat scolaire intercommunal au 04 76 38 93 59 ou laissez un message dans « contactez-nous » sur le site [syndicat5ecoles.fr](http://syndicat5ecoles.fr)

La Présidente  
Nicole DI MARIA

